

Vercors 4 Montagnes forêts 2027

CHARTRE FORESTIÈRE
DE TERRITOIRE

2022
2027



SOMMAIRE

- 🌿 Chapitre 1 : La Charte forestière, c'est quoi ? 3
- 🌿 Chapitre 2 : Diagnostic et retour d'expérience 5
- 🌿 Chapitre 3 : Enjeux pour les 5 ans à venir 6
- Axe 1 : Mobiliser et valoriser localement la ressource forestière 6**
 - Objectif 1 : Valoriser le bois local et les circuits courts 6
 - Objectif 2 : Approvisionner et gérer localement la ressource 7
 - Objectif 3 : Identifier le réseau de desserte à l'échelle du territoire 8
- Axe 2 : Biodiversité et changement climatique 9**
 - Objectif 4 : Suivre et comprendre le changement climatique 9
 - Objectif 5 : Agir et expérimenter pour anticiper 10
 - Objectif 6 : Caractériser la biodiversité 11
 - Objectif 7 : Préserver la ressource en eau 13
 - Objectif 8 : Aller vers un rétablissement de l'équilibre forêt/gibier 13
- Axe 3 : Multifonctionnalités et fréquentation, concilier les usages 14**
 - Objectif 9 : Informer et transmettre, s'appropriier la culture forestière 14
 - Objectif 10 : Garantir la sécurité de tous sur un chantier 14
 - Objectif 11 : Créer une concertation locale multi-acteurs 18
 - Objectif 12 : Communiquer sur le territoire 19
 - Objectif 13 : Faire face aux comportements nuisibles en forêts 19
- 🌿 Chapitre 4 : Les instances de gouvernance 20
- 🌿 Chapitre 5 : Les partenaires de Vercors 4 Montagnes Forêts 2027 21

CHAPITRE 1

La Charte forestière de territoire (CFT), c'est quoi ?

Le concept de CFT a été créé en 2001, par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, et consiste en un projet partagé par les acteurs d'un territoire concernés par la forêt et la filière bois (élus, propriétaires de forêts publiques et privées, professionnels de la filière bois, associations, habitants...). Ce projet est porté par un maître d'ouvrage, dans le cas présent la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV).

Ce document, dans une logique ascendante, permet une véritable concertation des acteurs locaux à l'initiative des élu.es dans le but d'établir un programme d'actions pour une durée pluriannuelle. Les actions sont choisies au regard des enjeux les plus prégnants pour la filière forêt-bois locale. En résumé, une CFT est un outil créé pour renforcer le lien et le dialogue entre tous les acteurs, usagers, utilisateurs de la forêt et en faire émaner des actions concrètes et pertinentes.

La CCMV est un territoire montagnard dont la surface est couverte à hauteur de 60% par la forêt. La multifonctionnalité de la forêt s'exprime particulièrement dans le Vercors, entre ses différentes vocations. En effet, les forêts du Plateau fournissent un bois d'œuvre de qualité recherché, et bénéficient de grosses unités de transformation en pied de massif. Cela génère une forte activité économique sur le territoire ainsi que des emplois. La proximité de la métropole de Grenoble, et dans une moindre mesure celles de Valence et Lyon, provoque un phénomène important de fréquentation des forêts par le grand public, dans des activités récréatives diverses et en pleine évolution. Elle joue également un rôle de protection non négligeable en zone de montagne, et abrite une biodiversité riche qu'il est nécessaire de préserver.

C'est en considérant ces multiples rôles et l'intérêt de mettre en œuvre une politique forestière durable et engagée que la CCMV a rapidement opté pour la mise en place d'une CFT, le 17 février 2006. Aujourd'hui, c'est le troisième programme d'actions qui voit le jour et qui s'étalera jusqu'en 2027.

L'élaboration de cette charte de territoire et de son plan d'actions a été conduite en étroite collaboration avec le Parc naturel régional du Vercors (PNRV), en vue notamment de l'articuler au mieux avec la charte de ce dernier. Pour sa mise en œuvre, les actions seront réparties selon l'échelle d'action la plus adaptée.

Le territoire de la CCMV est entièrement inclus dans le Parc naturel régional du Vercors, qui porte une mission d'animation des thématiques forestières sur son territoire. Nous avons travaillé de pair afin de rédiger ce programme, et nous entendons nous le répartir en fonction de la meilleure échelle possible pour chaque action. Certaines d'entre elles concernent d'ailleurs d'ores et déjà des actions menées par l'une ou l'autre des structures. La CCMV est fortement impliquée dans la Commission forêt du PNRV, et cette charte entend décliner à une échelle locale et pertinente les enjeux également identifiés à l'échelle du massif, en adaptant les méthodes de travail à son contexte.



CHAPITRE 2

Diagnostic et retour d'expérience

Le renouvellement d'une CFT doit passer par trois phases distinctes. Premièrement, l'évaluation du précédent programme, qui met en évidence les réussites et les échecs, les actions à améliorer, poursuivre ou arrêter. Ensuite, le diagnostic qui pose un état des lieux de la filière forêt-bois locale, avec ses enjeux, freins et points forts. Pour terminer, la phase de concertation est la plus importante, puisqu'elle va chercher à rassembler les acteurs et usagers de la forêt et du bois pour trouver ensemble des actions cohérentes sur les années à venir. Les idées qui en émanent sont finalement retravaillées et retranscrites dans le nouveau programme.

L'évaluation de la Charte forestière 2013 - 2017 a fait remonter que le programme était conçu de manière très dense, ce qui le rendait peu lisible. Les actions étaient nombreuses et certaines n'avaient pas pu être réalisées, ou alors partiellement, faute de temps et de moyens humains parfois. La volonté a été évoquée de simplifier la forme de la Charte pour une meilleure prise en main et un suivi optimal. À propos du contenu, les quatre thèmes principaux qui avaient été retenus concernaient la mobilisation des bois, leur valorisation, la biodiversité forestière et la pédagogie. Ils sont relativement proches des problématiques actuelles du massif, et la prochaine Charte forestière reprendra globalement les mêmes intitulés, mais en y faisant figurer clairement la notion de changement climatique.

Le diagnostic, quant à lui, montre que le massif du Vercors est un territoire dont la culture forestière est très ancrée, avec un fort historique de production forestière de qualité, des usages du bois quotidiens (construction et énergie), et une filière bien présente et structurée. La forêt représente 60% du territoire, soit un peu plus de 15 000 ha, dont 2/3 appartiennent aux communes.

Quant à la forêt privée, elle est divisée entre 1 500 propriétaires pour une moyenne en surface de 4 ha, ce qui traduit un morcellement plus faible que la moyenne départementale. De manière générale, les forêts du Plateau sont plutôt bien desservies et leur exploitation est globalement peu contraignante, pour un massif montagneux. Les enjeux environnementaux sont également importants avec de nombreux milieux et espèces d'intérêt patrimonial, accompagnés d'une belle biodiversité ordinaire.

La fréquentation est une opportunité et un point de vigilance à avoir, puisqu'en se multipliant, elle génère d'autant plus de conflits d'usage. Les autres menaces qui pèsent sur l'avenir des forêts sont la situation de déséquilibre entre la forêt et le gibier, et bien sûr le changement climatique.

Afin de mettre au point le nouveau programme d'actions, un premier atelier collaboratif a enclenché la phase de concertation. L'ensemble des acteurs et usagers de la forêt et du bois sur le territoire ont été conviés en mars 2022 pour la réunion de travail. Un système de tables rondes avec des groupes tournants a permis de faire émerger des premières propositions autour de trois thématiques de travail identifiées. Par la suite, il était indispensable de retravailler ces propositions et de les étayer, c'est pourquoi deux ateliers supplémentaires se sont tenus en mai 2022, et thématiques : l'un sur la mobilisation et la valorisation des bois, l'autre sur l'environnement et le multi-usage. Les mêmes acteurs étaient invités. C'est à partir de ces heures de travail en concertation que le nouveau projet de Charte forestière de territoire intitulé *Vercors 4 Montagnes forêts 2027* a été construit.

CHAPITRE 3

Enjeux pour les 5 ans à venir

AXE 1 : MOBILISATION ET VALORISATION LOCALE DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Dans un contexte où la mobilisation du bois est concernée par un objectif régional de récolte de 25% supplémentaires d'ici 2029 fixé dans le cadre du PRFB, nous entendons nous inscrire dans la lignée des directives régionales et départementales. Répondre aux enjeux de notre temps nous semble essentiel et nous orientons cet axe autour de la gestion durable, de la valorisation en circuit de proximité, et de l'identification du réseau de desserte pour optimiser la récolte et anticiper des risques incendie plus importants avec le changement climatique.

BOIS D'ŒUVRE

Objectif 1 : Valoriser le bois local et les circuits de proximité

• ACTION 1.1 : DÉVELOPPER LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EN FORÊT

Les contrats d'approvisionnement permettent de sécuriser l'approvisionnement des scieries, notamment des plus petites, et le débouché des bois pour les propriétaires. Ils présentent aussi l'avantage de mieux maîtriser le chantier (contraintes d'exploitation, choix des entreprises et de la scierie).

- Valoriser ce modèle de mobilisation mis en place par les COFOR et l'ONF auprès des communes.

- Travailler avec les acteurs de la forêt privée pour une application similaire.

• ACTION 1.2 : PROMOUVOIR L'UTILISATION DE BOIS DES ALPES SUR LE TERRITOIRE

La certification « Bois des Alpes » permet une garantie de provenance et de transformation des bois dans l'arc alpin français. La gestion durable des forêts et la qualité de travail des entreprises certifiées sont parmi les priorités de la certification.

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics et privés à l'emploi du Bois des Alpes.

- Prôner les avantages multiples de cette solution.

- Les accompagner dans leurs démarches pour intégrer juridiquement « Bois des Alpes » à leurs cahiers des charges.

- Diffuser le modèle de délibération communale (réalisé par les COFOR) pour favoriser l'emploi de bois local dans les projets de construction publique.

• ACTION 1.3 : SE SERVIR DES BÂTIMENTS EXISTANTS COMME BASE DE COMMUNICATION

Depuis une dizaine d'années, les collectivités locales sont fortement engagées dans l'usage de bois local dans leurs constructions.

- Organiser des visites des bâtiments bois certifiés « Bois des Alpes » notamment publics auprès de tous les publics (élus, professionnels de la construction, grand public...).

- Valoriser les récompenses et prix obtenus, ainsi que les prouesses techniques possibles.

• ACTION 1.4 : METTRE EN RÉSEAU LES TRANSFORMATEURS LOCAUX POUR CRÉER DES DYNAMIQUES LOCALES

- Organiser des rencontres entre acteurs de la seconde transformation (charpentiers, menuisiers...).

- Recenser leur fonctionnement et leurs besoins et adapter cette action en fonction.

- Valoriser et faire connaître les actions de Fibois 38, et faire remonter les besoins locaux.

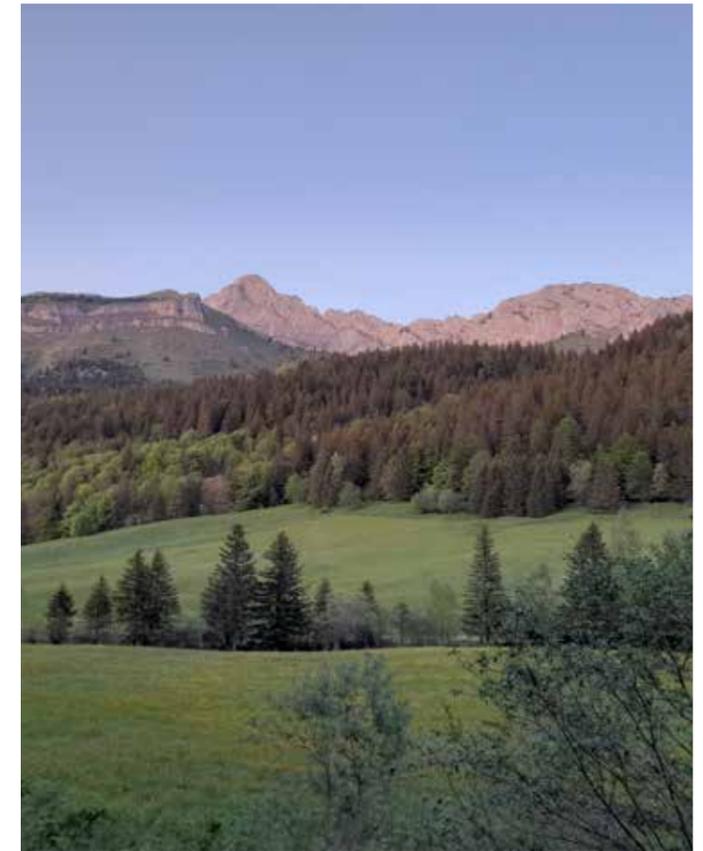
• ACTION 1.5 : S'IDENTIFIER COMME UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE RÉSINEUX DE MONTAGNE DE QUALITÉ

Le Vercors est un massif montagneux produisant du bois d'œuvre de qualité. Les coûts d'exploitation y sont plus faibles avec un réseau de desserte dense. En ce sens, le massif participe à une production française qualitative pouvant être valorisée sur le territoire.

- Être force de proposition pour défendre la qualité de production des massifs montagneux isérois.

- Travailler de pair avec les partenaires départementaux (Association des communes forestières de l'Isère, Fibois 38) et les territoires impliqués dans la démarche Forêt Horizon 2030.

- S'identifier au sein d'un réseau régional des territoires forestiers (actuellement animé par Cap Rural).



BOIS ÉNERGIE

Objectif 2 : Approvisionner et gérer localement la ressource

• ACTION 2.1 : DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE STOCKAGE ET MUTUALISER LES RESSOURCES ENTRE LES COMMUNES

La ressource bois énergie en montagne est un peu plus chère à fabriquer, du fait des contraintes d'exploitation. Sur le territoire, le bois énergie est historiquement développé avec plusieurs chaufferies et plateformes de stockage, dont une appartenant à la CCMV.

- Suivre le contrat de gestion de la plateforme de Fenat et envisager son renouvellement.

- Faire un bilan des modes de gestion et d'approvisionnement des chaufferies et des plateformes du territoire.

- Communiquer sur ces résultats.

- Informer les propriétaires publics et privés de l'aide départementale à la valorisation des sous-produits en bois énergie.

• ACTION 2.2 : AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'AFFOUAGE

L'affouage est une pratique séculaire qui consiste pour une commune à réserver certains lots de bois pour ses habitants, pour leur chauffage personnel.

- Caractériser le fonctionnement de la pratique et de l'adéquation entre demande et ressource.

- Sensibiliser les affouagistes à la sécurité.

- Valoriser les résultats de l'étude « Affouage 2.0 » menée par le PNRV, les COFOR 38 et le bureau d'étude Solagro.

- Suggérer aux communes un mode d'affouage bord de route, accessible à un plus grand nombre, en sensibilisant et formant au milieu forestier par des journées d'information permettant de recréer du lien social.

DESSERTES

Objectif 3 : Identifier le réseau de desserte à l'échelle de la CCMV

• ACTION 3.1 : IDENTIFIER LES PLATEFORMES DE STOCKAGES DANS LE PLUI-H

Les plateformes de stockage des bois sont des éléments structurants de la desserte forestière. Elles complètent le réseau de routes et de pistes en mettant à disposition le bois coupé.

- Recenser les équipements existants et les cartographier.
- Identifier des points stratégiques dans le PLUi-H à définir comme des emplacements réservés pour les places de dépôt.

• ACTION 3.2 : REPREDRE ET ACTUALISER LE SCHÉMA DE DESSERTES

Un schéma de desserte est un document qui recense les dessertes existantes et les secteurs à rendre exploitables en priorité, à la vue de différents enjeux et contraintes de terrain.

- Réaliser un état des lieux des projets réalisés depuis le dernier schéma de desserte datant de 2008.
- Communiquer ces données aux élus et techniciens.
- Participer à la mise en commun des données de la forêt publique et privée par le PNRV.
- Analyser et inventorier les points d'équipements de défense contre les incendies (DFCI) pour anticiper les risques amplifiés par le changement climatique (cf. objectif 5, action 5.3). Mettre au regard ces résultats en lien avec les zones de tranquillité et les zones sujettes à conflit d'usage.

AXE 2 : BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEUX ENJEUX FORTS À VENIR

La forêt est un puits de captation de carbone, elle assure des fonctions environnementales essentielles pour répondre aux enjeux climatiques de demain : elle abrite une biodiversité riche et essentielle, et assure un refroidissement de l'atmosphère grâce à son couvert végétal et à son maintien d'une certaine humidité. En montagne, les conséquences du changement climatique sont plus importantes : l'augmentation des températures est constatée à +2°C depuis 1970 contre 1,2°C en plaine d'après le 6^{ème} rapport du GIEC. Dans les Alpes, cette augmentation est encore plus importante que dans d'autres chaînes montagneuses comme les Pyrénées. A travers cet axe de travail, nous entendons reconnaître et affirmer ces fonctions, mais aussi mettre en œuvre des actions nous permettant de les préserver tout en prenant en compte les différents scénarii de changement climatique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif 4 : Suivre et comprendre le changement climatique

• ACTION 4.1 : AMÉLIORER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

Le changement climatique (CC) est un sujet très complexe qui nécessite une médiation de qualité pour être intelligible par tous. De plus, les sources d'informations peuvent être nombreuses.

- Communiquer à propos du CC à différentes échelles et auprès de différents publics (propriétaires, grand public, décideurs...).
- Participer aux réflexions et échanges entre massifs pour mieux identifier les impacts du CC menés par les collectifs existants (Forêt Horizon 2030, réseaux des territoires forestiers...).

• ACTION 4.2 : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE LOCAL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES FORÊTS

Les impacts du CC sont très localisés et des données mondiales ou nationales ne suffisent pas à connaître les tendances à l'échelle du massif.

- Participer à la dynamique mise en place par le PNRV pour le recensement et la mise en réseau des expérimentations mises en œuvre (Plan de relance par exemple...) par les acteurs de la forêt publique et privée, afin de capitaliser la connaissance.
- Réaliser des communiqués sur les conclusions à propos de la situation locale.



Objectif 5 : Agir et expérimenter pour anticiper

• ACTION 5.1 : SYSTÉMATISER L'USAGE DES OUTILS COMME BIOCLIMSOL

BioClimSol est un outil développé par le CNPF qui permet de faire des préconisations d'essences potentiellement adaptées aux caractéristiques futures de la parcelle étudiée (climat, sol, eau...).

- Promouvoir l'outil BioClimSol et son intérêt, en appui avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et les groupements de propriétaires privés.

- Veiller à son utilisation systématique lors de projets de plantation en forêt privée.

• ACTION 5.2 : AGIR POUR LE RENOUVELLEMENT DES FORÊTS

L'avenir de certaines essences traditionnelles (épicéa par exemple) est fortement compromis sur une grande partie du massif, au regard des prévisions climatiques. Il devient important de mettre en place des pratiques sylvicoles adaptées (diversification des essences, plantation par migration assistée etc.)

- Porter à connaissance les dispositifs financiers permettant d'accompagner des plantations et de favoriser la résilience des peuplements existants (diversification, préservation des sols, sylviculture régulière...).

- Engager des actions pour le maintien de l'équilibre forêt-gibier (cf. objectif 10).

• ACTION 5.3 : ANTICIPER LE RISQUE INCENDIE ET LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES

Avec le changement climatique, le risque incendie est toujours plus élevé sur les massifs forestiers et les événements de l'été 2022 dans les forêts iséroises doivent nous pousser à y réfléchir.

- Caractériser le risque incendie et l'équipement existant sur le massif.

- S'appuyer sur des structurations collectives à l'échelle départementale ou régionale (Forêt Horizon 2030) pour se concerter et agir à plus large échelle.



BIODIVERSITÉ

Objectif 6 : Caractériser et préserver la biodiversité



• ACTION 6.1 : DÉVELOPPER L'USAGE DES INDICES DE BIODIVERSITÉ POTENTIELLE (IBP)

L'IBP est un protocole utilisé en forêt privée, qui vise à mieux connaître la capacité du milieu à accueillir une biodiversité riche et variée.

- Continuer à sensibiliser et former les propriétaires à la réalisation d'IBP.

- Favoriser la formation et la sensibilisation en forêt privée sur la biodiversité en forêt, par le biais notamment des actions menées par le Groupement des Sylviculteurs de l'Isère.

• ACTION 6.1 : DISPOSER D'UNE TRAME DE VIEUX BOIS FONCTIONNELLE ET COHÉRENTE

Une trame de vieux bois définit un réseau constitué d'îlots, connectés ou très proches, au sein desquels les arbres sont conservés afin d'atteindre un âge et un diamètre considérables. Ces vieux bois accueillent une faune et une flore particulières.

- Mobiliser et compléter la trame des vieux bois réalisée par le PNRV.

- Identifier les secteurs manquants pour une trame fonctionnelle.

- Communiquer auprès des propriétaires publics et privés de ces secteurs sur l'intérêt d'une trame de vieux bois et faire connaître les dispositifs facilitant la sénescence.

• ACTION 6.2 : VALORISER LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE ET PATRIMONIALE

Les espèces ont toutes leur importance dans l'écosystème, qu'elles soient communes ou bien reconnues d'intérêt patrimonial.

- Valoriser l'Atlas de la biodiversité communale du PNRV.

- Réaliser des inventaires participatifs, impliquer les citoyens.

- Promouvoir les actes de gestion et de bonnes pratiques visant à préserver cette biodiversité en soutenant la démarche des Sylvotrophées menée par le PNRV.



EAU

Objectif 7 : Préserver la ressource en eau

• ACTION 7.1 : VEILLER AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION À PROXIMITÉ DES CAPTAGES

La forêt joue un rôle d'épuration naturelle des eaux et aide à réguler les débits.

- Mettre en concertation les services eau et les services forêt des collectivités pour réfléchir à une prise en compte des enjeux relatifs à l'eau potable dans la gestion forestière.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques dans les secteurs proches des périmètres de captage.
- Prospector pour trouver des modes de financement de ces pratiques vertueuses.

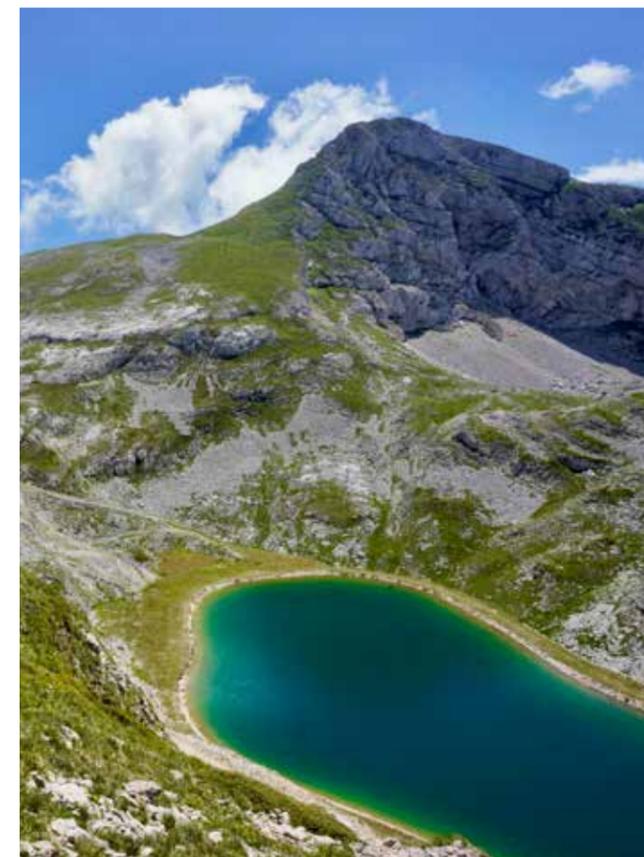
FORÊT-GIBIER

Objectif 8 : Aller vers un rétablissement de l'équilibre forêt-gibier

• ACTION 8.1 : MAINTENIR UN DIALOGUE MULTI-ACTEURS SUR LE MASSIF

L'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH) a été mis en place sur le Vercors 4 Montagnes, puisque celui-ci a été identifié comme prioritaire au vu des enjeux relatifs à l'équilibre entre forêt et gibier. En plus de proposer un protocole scientifique permettant l'acquisition de données objectives sur l'équilibre forêt-gibier, c'est une instance de concertation et de dialogue entre tous les acteurs de la chasse et de la forêt.

- Maintenir une instance de dialogue entre forestiers et chasseurs pour un travail commun à un rétablissement de l'équilibre forêt-gibier.
- Vulgariser et partager les données disponibles grâce au protocole OGFH aux différents acteurs.
- Communiquer auprès des différents acteurs du territoire et de la forêt sur l'état de l'équilibre forêt-gibier.



• ACTION 8.2 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE

Cet état d'équilibre pourra être obtenu en combinant plusieurs actions concertées et pertinentes au vu des données à disposition. Le dialogue est essentiel, mais d'autres dispositifs existent et voient le jour pour fournir des outils et appuis aux territoires concernés.

- Promouvoir le dispositif du Département « 1 arbre, 1 habitant », incluant des aides pour atteindre l'équilibre, en complément des travaux de plantation ou régénération entrepris, en concertation avec les ACCA.
- Encourager au maintien d'une gestion forestière permettant de limiter la concentration du gibier sur des zones en renouvellement (ex : gagnage).
- Promouvoir la mise en place de dispositifs de protection à faible impact paysager et environnemental.
- Maintenir une discussion locale pour faire des propositions d'adaptation des plans de chasse.

AXE 3 : MULTIFONCTIONNALITÉS ET FRÉQUENTATION, OU COMMENT CONCILIER LES USAGES

Les forêts d'aujourd'hui n'accueillent plus les mêmes publics que celles d'hier. La fréquentation des forêts du Vercors concerne à la fois un public touristique, peu habitué au territoire et en connaissant peu les activités et la culture, et un public local sans cesse en renouvellement et particulièrement impacté par la proximité de Grenoble. Ces différents publics, s'ils font la richesse du territoire, se rencontrent parfois et s'entremêlent sans connaître les codes de chacun. Par cet axe, nous entendons remobiliser les acteurs, locaux tout d'abord, autour d'une culture forestière propre au territoire et à son histoire. C'est par leur biais que l'information passera auprès d'un public touristique que nous souhaitons sensibiliser aux problématiques qui traversent le monde forestier.

IDENTITÉ FORESTIÈRE

Objectif 9 : Informer et transmettre, s'approprier la culture forestière du massif

• ACTION 9.1 : ORGANISER DES ANIMATIONS LUDIQUES À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Les animations sont de très bons outils de sensibilisation car elles montrent concrètement des métiers et des pratiques et laissent la parole aux acteurs de la filière. Elles rencontrent généralement un bon accueil auprès des participants.

- Encourager la poursuite des animations *Vis ma vie de bûcheron* proposées par le PNRV et Fibois 38.

- Organiser des animations dans le cadre des Forestivités, événement bisannuel organisé à l'échelle départementale par les Communes Forestières et Fibois 38.

- Faire vivre la Forêt École de Malaterre (marteloscope numérique) auprès des scolaires, du public touristique, des élus et propriétaires de forêt, en lien avec l'Office National des Forêts (ONF).

- Sensibiliser les écoles à la connaissance de la forêt et des métiers du bois...

• ACTION 9.2 : S'APPUYER SUR DES PERSONNES ET STRUCTURES RÉFÉRENTES

Certains organismes sont identifiés comme étant centraux et au contact d'une population importante. Les sensibiliser aux problématiques forestières permet d'avoir un impact sur les cibles du message.

- Organiser une journée de formation à destination des professionnels du tourisme et du sport/loisir (AMM, Offices de tourisme (OT), clubs sportifs, associations...).

- Participer à la commission forêt du Parc et être force de proposition pour la valorisation et la transmission de la culture forestière sur le massif.

- Rappeler les notions de propriété et de responsabilité dans les messages.

- Fournir une documentation en libre accès dans les OT, autour de la récolte de bois.

• ACTION 9.3 : FAIRE VIVRE L'IDENTITÉ DU MASSIF FORESTIER PAR L'ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE

L'existence d'une charte forestière de territoire sur un massif permet à ce dernier de porter et valoriser une identité forestière. Inclus dans le périmètre du PNRV, le territoire Vercors 4 Montagnes s'affirme pour participer aux échanges et discussions à plusieurs échelles.

- Faire vivre la charte forestière de territoire comme une instance fédératrice locale permettant d'échanger sur les sujets forestiers.

- Renforcer l'animation en s'assurant la pérennité de financements par la prospection.

- Travailler avec tous les acteurs anciens et nouveaux liés au monde forestier et s'assurer de la bonne connexion avec la charte du PNRV.



CHANTIERS FORESTIERS

Objectif 10 : Garantir la sécurité de tous sur un chantier

• ACTION 10.1 : AMÉLIORER LE SIGNALLEMENT DES CHANTIERS FORESTIERS

Un chantier forestier est dangereux, c'est pourquoi les chemins sont fermés au public lorsqu'une opération a lieu. Les professionnels ont le devoir de signaler leurs chantiers et d'en interdire l'accès, et les usagers ont l'interdiction d'y pénétrer.

- S'assurer que les chantiers en cours disposent d'une signalétique claire et précise.

- Maintenir une interface vivante pour informer, orienter et sensibiliser le public aux abords des chantiers (services civiques de la CCMV, du PNRV et de l'ONF).

- Identifier et communiquer des itinéraires alternatifs en s'appuyant sur la présence et la connaissance des éco-gardes du PNRV.

- Imaginer un système de déclaration de chantiers, transmise aux OT par les communes, en lien avec ceux existants (cf ONF et Fibois38).

• ACTION 10.2 : MAINTENIR UNE COMMUNICATION POSITIVE AUTOUR DE LA RÉCOLTE DE BOIS

Les coupes sont souvent mal vues du grand public et fréquemment perçues comme une destruction de la forêt. Les professionnels sont parfois victimes d'agressions ou de dégradations, liées à leur activité forestière.

- Réaliser des panneaux pédagogiques mis à disposition des professionnels pour les chantiers.

- Valoriser les aspects positifs de la récolte : gestion durable, futaie irrégulière, entretien de la forêt, adaptation au changement climatique, évacuation des bois déperissants.

- Insister le caractère durable du matériau bois et de la gestion forestière sur le massif dans les messages.





CONCERTATION

Objectif 11 : Créer de la concertation locale et multi-acteurs

• ACTION 11.1 : TRAVAILLER EN LIEN AVEC LES ACTEURS SPORTS ET LOISIRS

Le Vercors est un territoire dynamique proposant une offre d'activités de nature variée, et toute l'année. De nombreux acteurs y sont associés (clubs sportifs, associations, loueurs de matériel...).

- Sensibiliser les fournisseurs (vélos et trottinettes) à la notion de propriété, pour en informer les usagers.
- Définir avec les représentants des usagers sports et loisirs des itinéraires concertés, respectueux de la propriété forestière et des enjeux de biodiversité.
- Poursuivre et promouvoir l'instance de concertation « Vercors en partage ».

• ACTION 11.2 : RECHERCHER L'IMPLICATION DU PLUS GRAND NOMBRE

La réussite d'une action dépend souvent de sa portée au sein de la société, c'est pourquoi il est stratégique d'associer de nombreuses personnes (acteurs, pratiquants, grand public).

- Veiller à l'intégration des thématiques forestières dans le développement des chartes événementielles (CCMV, PNRV, communes).
- Organiser une meilleure communication des dates et lieux des chantiers forestiers.
- En amont des événements « outdoor », mettre en place une collaboration entre les acteurs de la forêt et organisateurs pour convenir d'une communication partagée.

PÉDAGOGIE

Objectif 12 : Communiquer pour et sur le territoire

• ACTION 12.1 : TROUVER DE NOUVELLES MANIÈRES DE FAIRE PASSER DES MESSAGES

La multiplicité des moyens de communication est une opportunité pour toucher une large partie de la population, selon les canaux utilisés.

- Envisager des outils signalétiques innovants et clairs (pictogrammes, QR codes...).
- Intégrer un volet forestier aux panneaux développés dans le cadre du schéma d'accueil du public du PNRV.
- Utiliser des canaux de communication en ligne et hors ligne.

• ACTION 12.2 : RENDRE CES MESSAGES ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE

Pour que les messages créés soient entendus par tous, il faut réussir à le diffuser largement. L'enjeu est que chaque pratiquant sur le massif (locaux, touristes, urbains) puisse y être exposé et avoir l'information.

- Travailler en lien avec Grenoble Alpes Métropole pour toucher le public urbain.
- Concentrer des actions de communication sur les « portes d'entrée » du massif.
- Utiliser les moyens de communication existants comme les lettres aux habitants, magazines locaux, réseaux sociaux, offices de tourisme, etc.

TRAITER L'URGENCE

Objectif 13 : Faire face aux comportements nuisibles en forêt

• ACTION 13.1 : MOBILISER DES OUTILS DE LUTTE EFFICACES

De nombreuses incivilités, voire infractions, sont constatées en forêt et portent préjudice à la filière et à ses acteurs. La lutte contre ces comportements est vitale pour les propriétaires et professionnels afin de diminuer leur nombre et d'éviter leur multiplication et systématisation.

- Fournir des contacts directs aux propriétaires et professionnels en cas de constatation sur place.
- Poursuivre les actions de la Mission Inter-Services de l'eau et de la Nature (MISEN) et communiquer lors des opérations de police pilotées par l'ONF.
- Communiquer et diffuser le registre des incivilités mis en place par Fibois.



CHAPITRE 4

Comment nous nous organisons, les instances de gouvernance

Le territoire de la CCMV comporte déjà des acteurs essentiels : ONF, associations locales des chasseurs (ACCA), groupement des sylviculteurs Vercors Isère, PNRV... Ces acteurs sont présents et actifs localement et concernent plus particulièrement l'amont de la filière.

La partie aval de la filière bois est représentée plus différemment. Les professionnels de l'exploitation forestière sont pour la plupart présents localement mais difficiles à réunir. Quant aux professionnels de la transformation, si le territoire bénéficie de nombreux artisans de la seconde transformation, la première transformation est peu représentée et les bois partent essentiellement sur le bassin grenoblois.

La typologie de réflexion a donc été menée de sorte qu'aucun ne soit oublié.

Cette stratégie est le fruit d'un travail de réflexion mené avec tous les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs du territoire et du Département. Nous avons travaillé ensemble avec l'appui de l'Association des communes forestières de l'Isère pour déterminer des rayons de réflexion pouvant, à terme, définir également des rayons d'action.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, un comité de pilotage constituera l'essentiel de la gouvernance de cette Charte forestière de

territoire. Il se réunira à minima 1 fois par an. Réunissant les élus et les partenaires les plus liés à la Charte, il permet de valider les actions réalisées politiquement et de faire remonter les volontés spécifiques des élus pour recalibrer les actions ou les réorienter si besoin. C'est aussi l'occasion d'avoir un aperçu des actualités de la filière forêt-bois pour en informer les élus.

En plus de cette instance, un suivi technique des actions sera mis en œuvre. Il s'effectuera sous la forme d'un comité de suivi plus régulier permettant de cadrer le lancement d'actions et leur suivi, ou bien sous la forme de groupes de travail thématiques pour les acteurs concernés par l'action en cours. La forme de ce suivi sera définie lors du premier comité de pilotage.



Comité de suivi

Constitué des acteurs techniques les plus proches de la Charte, à la fois institutionnels mais aussi de terrain. Il se réunit un peu plus souvent et propose des actions concrètes, s'assure du suivi du programme d'actions.

Groupes de travail thématiques

Constitués au fil des actions qui seront menées, ils rassemblent les acteurs concernés par la thématique en question. L'avantage est de permettre aux acteurs de mettre à profit du temps de travail sur des actions concrètes en lien avec leur activité. L'inconvénient est que tous les acteurs ne sont pas nécessairement impliqués dans la gouvernance.

CHAPITRE 5

Les partenaires de Vercors 4 Montagnes Forêts 2027



PORTEUR DE LA CFT :

- ▲ Communauté de communes du Massif du Vercors

TERRITOIRES, COLLECTIVITÉS, ADMINISTRATIONS :

- ▲ Conseil départemental de l'Isère (via le service agriculture et forêt)
- ▲ Parc naturel régional du Vercors
- ▲ Communes
- ▲ Direction départementale des territoires de l'Isère

ACTEURS DE LA FORÊT PUBLIQUE :

- ▲ Office national des forêts
- ▲ Association des communes forestières de l'Isère

ACTEURS DE LA FORÊT PRIVÉE :

- ▲ Centre national de la propriété forestière Auvergne-Rhône-Alpes
- ▲ Chambre d'agriculture de l'Isère
- ▲ Union des forestiers privés de l'Isère
- ▲ Groupements des sylviculteurs Vercors Isère
- ▲ Green Forest

PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS :

- ▲ FIBOIS 38
- ▲ Entrepreneurs de travaux forestiers (via l'ADIF et la coopérative COFORET)
- ▲ Scieurs (via les scieries Blanc et Eymard)
- ▲ Menuisiers-charpentiers (via John Sauvageon)

ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT :

- ▲ Ligue pour la protection des oiseaux 38
- ▲ France nature environnement 38

ACTEURS ET USAGERS LOISIR ET SPORT :

- ▲ Offices de tourisme
- ▲ Associations communales de chasse agréées
- ▲ Fédération des chasseurs de l'Isère
- ▲ Accompagnateurs en montagne (via Nature et Patrimoine)
- ▲ VTTistes (Vercors MTB Coalition)
- ▲ Conseil départemental de l'Isère (via le service des sports)



Charte forestière 2022-2027 éditée par la Communauté de communes du massif du Vercors - édition février 2023 -
Design : communication@vercors.org - Crédits photos : Freepik, Focus Outdoor, Phil Riot



RONDRIE BUN'D'YRAN AGRICOLA
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
CULTURELLE QUALITÉ RURAL - EN DÉVELOPPEMENT RURAL



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

